

*des Princes &c. Mars 1717. 183*

qui entête, & la moelle qui seduit, & vous conserverez toujours cette précieuse innocence, qui vous rendra plus grand devant Dieu, plus Souverain à ses yeux, tant que vous le ferez sur Vous même; plus image de ce Roi des siècles, invifible & immortel, que tout l'Empire qu'il vous a donné sur le premier Royaume de l'Univers.

Ce font nos vœux ardents & fînceres pour votre gloire en ce monde & en l'autre, &c.

XI. Un Avocat du Parlement de Paris, (dont on ne nous a pas marqué le nom) a fait une Epître en vers François, dans laquelle il se propose d'instruire un jeune homme de sa profession, en lui marquant la conduite qu'il doit tenir dans ses études. Je n'ai pas vû la Piece; mais on m'affûre qu'elle ne déplaît pas aux gens du metier. En voici l'échantillon qu'on m'en a communiqué, où l'on verra le devoir indifpenfable d'étudier avec une continuelle affiduité ce grand nombre de Livres qui ont été faits pour expliquer les Loix, les Ordonnances & les Coûtumes.

*Vers pour  
l'instruction  
des jeunes  
Avocats.*

*Les Ordonnances font autant qu'il plaît aux  
Rois,*

*Pour chacun des Sujets d'inviolables Loix  
L'intelligence en est d'autant plus neceffaire,  
Que fans elle on ne peut conduire aucune affaire.  
J'enne encore, je devois les lire nuit & jour,  
En leur vaste recueil, comme en un beau fejour,  
La Justice paroît s'être enfin retirée,  
Pour être de nouveau des mortels adorée.*

Dans un endroit de cette Epître, l'Auteur

N

citant